

ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC)

ASSURANCE DE DOMMAGES | LCA.EK

RÉPONDRE À VOS BESOINS...
c'est dans notre nature!



▪ Objectifs généraux

Ce programme actualisé répond aux besoins grandissants de main d'œuvre dans le secteur de l'assurance. Il permet d'acquérir les compétences professionnelles nécessaires à occuper des fonctions d'agent et de courtier en assurance, de souscripteur et aussi d'expert en sinistre.

Reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), cette attestation d'études collégiales plonge l'étudiant au cœur du domaine de l'assurance de dommages pour y développer sa capacité d'analyse, ses habiletés de communication en français et en anglais ainsi que son savoir-faire relationnel. Elle prépare l'étudiant à l'environnement de travail informatisé et au contexte multitâches qui caractérise ce secteur d'emploi. Le taux de placement des finissants de ce programme est très élevé dû aux excellentes possibilités de carrières.

▪ Perspectives professionnelles

Les *agents* en assurance de dommages exercent leurs activités dans les compagnies d'assurance. De leur côté, les *courtiers* en assurance de dommages exercent leurs activités dans des bureaux de courtage. Ils transigent avec plusieurs assureurs. Les agents et courtiers jouent un rôle de conseiller auprès de la clientèle. Ils doivent offrir un service de qualité par une analyse des besoins et de bons conseils, offrir le produit d'assurance le plus appropriée, émettre le contrat requis et assurer le service après-vente.

Quant à eux, les *souscripteurs* (cette fonction ne nécessite pas de certificat d'exercice) exercent leurs activités dans des compagnies d'assurance. Leurs tâches consistent principalement à l'analyse de risques et de demandes d'assurance à des fins d'acceptation et de refus, en relation avec les politiques de souscription de l'assureur.

Enfin, les *experts* en sinistres exercent leurs activités dans deux types d'établissement, soit des bureaux d'experts en sinistres ou dans des compagnies d'assurance. Leurs tâches consistent principalement à réaliser une enquête, à négocier avec le client et à procéder au règlement d'un sinistre.

▪ Sanction

Attestation d'études collégiales

▪ Conditions d'admission

Est admissible à ce programme d'études, la personne qui répond à l'une des conditions suivantes :

- Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) OU;
- Être titulaire d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire OU;
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), incluant la réussite du français de 5^e secondaire (ou avoir réussi 6 unités de français dans le cadre d'un DEP) et la réussite de l'anglais de 5^e secondaire (ou avoir réussi 4 unités d'anglais dans le cadre d'un DEP) OU;
- Posséder une formation jugée suffisante.

ET qui satisfait à **l'une** des conditions suivantes :

- Avoir interrompu ses études à temps plein ou avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant au moins deux (2) sessions consécutives ou une (1) année scolaire OU;
- Avoir interrompu ses études à temps plein pendant une (1) session et avoir poursuivi des études postsecondaires à temps plein pendant une (1) session OU;
- Être visé par une entente conclue entre le Collège et un employeur ou bénéficiaire d'un programme gouvernemental OU;
- Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP).

▪ Durée et horaire des cours

- 1005 heures
- 16 cours
- Temps plein de jour

▪ Rencontre d'information / inscription

Veuillez communiquer avec nous au 450 436-1531 ou 1 877 450-3273, poste 1651.

▪ Demande d'admission

Consultez la section « [Admission et documents requis](#) » en lien avec ce programme d'études sur notre site Web.

Liste des cours

410-F53-SF | Notions de droit en assurance de dommages (45 h)

Ce cours porte sur les principales sources du droit canadien, les règles et les dispositions légales régissant les différents contrats en assurance de dommages, ainsi que les règles relatives à la pratique professionnelle qui encadrent l'activité des représentants en assurance de dommages et de l'expert en sinistre.

410-F55-SF | Assurance de biens et responsabilité civile des particuliers (60 h)

Bien qu'il n'y ait aucune obligation légale de détenir une assurance habitation, ce produit d'assurance de dommages est essentiel pour protéger les biens et la responsabilité des individus. Ce cours traite des produits d'assurance des biens des particuliers, offerts par les assureurs privés au Québec. À l'aide de situations concrètes, l'étudiant développe sa capacité d'analyse et son jugement, ce qui lui permettra de proposer les produits d'assurance de biens et responsabilité civile des particuliers adaptés à la situation du client ou de régler un sinistre, en tenant compte du contexte juridique de l'assurance habitation.

410-F56-SF | Normes de prévention relatives aux bâtiments (45 h)

Les notions de prévention relatives aux bâtiments sont complémentaires aux notions d'assurance de biens des particuliers et des entreprises. La capacité d'analyse de l'étudiant sera développée tout au long de ce cours puisqu'il aura à analyser des situations qui lui seront présentées afin de repérer les risques liés aux bâtiments en plus d'être en mesure de formuler des recommandations.

412-F15-SF | Intégration professionnelle dans un environnement informatisé (75 h)

Ce cours est l'occasion pour l'étudiant de s'initier aux fonctions de travail de l'industrie de l'assurance de dommages, dans la perspective de lui permettre de structurer une réflexion quant à son cheminement vocationnel. Ce cours vise aussi à initier l'étudiant aux logiciels utilisés dans l'industrie de l'assurance de dommages dans un contexte multitâche et de travail d'équipe.

410-F54-SF | Comptabilité financière (60 h)

Au terme de ce cours, l'étudiant sera en mesure d'identifier les aspects comptables, les différentes formes juridiques et les états financiers d'une entreprise. Il devra analyser la situation financière d'une entreprise en comparant les ratios de celle-ci avec les ratios moyens du secteur. L'étudiant devra donc tenir compte des principes comptables dans l'établissement des besoins d'assurance en ce qui a trait aux pertes d'exploitation.

410-F57-SF | Assurance automobile des particuliers et des entreprises (75 h)

Tout propriétaire d'une automobile au Québec a l'obligation de s'assurer contre les conséquences pécuniaires pouvant lui incomber en raison de dommages corporels et matériels causés à autrui du fait de son véhicule. Ce cours traite du fonctionnement de l'assurance automobile ainsi que des produits et services offerts par les assureurs publics et privés au Canada. À l'aide de situations concrètes, l'étudiant développe sa capacité d'analyse et son jugement, ce qui lui permettra de proposer les produits d'assurance automobile adaptés à la situation du client ou de régler un sinistre, en tenant compte du contexte juridique et réglementaire de l'assurance automobile.

410-F58-SF | Communication et vente en assurance de dommages (60 h)

Les notions acquises dans ce cours permettent d'appliquer des techniques de communication et de vente, par téléphone ou en personne, adaptées à chaque style de client et dans le but d'effectuer une soumission en assurance de dommages des particuliers. L'étudiant devra aussi appliquer des techniques de fidélisation de la clientèle.

604-F03-SF | Introduction à la communication d'affaires en anglais en assurance de dommages (45 h)

La langue anglaise est bien présente dans le domaine de l'assurance, principalement pour les relations clients. Ce cours met l'accent sur l'acquisition des savoirs de base pour communiquer à l'oral et à l'écrit en anglais dans le contexte de l'assurance de dommages. À la fin de ce cours, l'étudiant aura révisé l'essentiel de la grammaire et de la syntaxe de la langue étudiée et aura acquis le vocabulaire de base en anglais en lien avec l'assurance de dommages.

410-F59-SF | Dommages directs et indirects et produits complémentaires (90 h)

Ce cours traite des produits d'assurance de dommages directs et indirects et complémentaires des entreprises. À l'aide de situations concrètes, l'étudiant développe sa capacité d'analyse et son jugement, ce qui lui permettra de proposer les produits d'assurance des entreprises adaptés à la situation du client ou de régler un sinistre, en tenant compte du contexte juridique de l'assurance des entreprises.

410-F60-SF | Analyse de risques en assurance des particuliers (60 h)

Ce cours met l'emphase sur l'analyse de risques en assurance de dommages des particuliers. Il permet de mettre en pratique les habiletés reliées à l'informatique, à l'approche client, à la communication et approfondir les notions de souscription et de tarification. Il développera ainsi sa capacité d'analyser et d'évaluer un risque tout en faisant preuve de jugement puisqu'il aura été mis en situations concrètes le plus souvent possible. Cette mise en contexte lui permettra de poursuivre sa réflexion vocationnelle amorcée en première session.

410-F63-SF | Règlement d'un sinistre (105 h)

Dans ce cours, l'étudiant procédera au règlement de sinistre en assurance de dommages des particuliers et des entreprises à l'aide de mises en situations concrètes. Au terme de ce cours, il aura développé les habiletés reliées à sa capacité d'analyse et de synthèse, tout en faisant preuve de jugement.

604-F04-SF | Communication d'affaires en anglais en assurance de dommages (45 h)

Ce cours porte sur l'acquisition des habiletés relationnelles et de communication en anglais dans un contexte d'assurance de dommages. Les habiletés développées touchent l'ensemble des situations courantes dans ce domaine : accueil d'un client, conversation téléphonique, prise de notes, rédaction de courriels d'affaires, rédaction de rapports, etc. L'étudiant aura à reconnaître le sens général et les idées essentielles des communications en anglais tant orales qu'écrites. Il saura utiliser les mots justes et une structure de phrase convenable. Au terme de ce cours, l'esprit d'initiative, l'autonomie ainsi que le souci de la minutie seront accrus puisque l'étudiant aura pris conscience de l'importance de l'anglais dans l'industrie de l'assurance.

410-F61-SF | Assurance responsabilité civile des entreprises (60 h)

Ce cours traite des produits d'assurance de responsabilité civile des entreprises. À l'aide de situations concrètes, l'étudiant développe sa capacité d'analyse et son jugement, ce qui lui permettra de proposer les produits d'assurance de responsabilité civile des entreprises adaptés à la situation du client ou de régler un sinistre, en tenant compte du contexte juridique de l'assurance des entreprises.

410-F62-SF | Analyse de risques en assurance des entreprises (60 h)

Ce cours met l'emphase sur l'analyse de risques en assurance de dommages des entreprises. Il permet de mettre en pratique les habiletés reliées à l'informatique et à la communication et d'approfondir des notions de souscription et de tarification. Il développera ainsi sa capacité d'analyser et d'évaluer un risque tout en faisant preuve de jugement puisqu'il aura été mis en situations concrètes le plus souvent possible. Cette mise en contexte lui permettra de poursuivre sa réflexion vocationnelle amorcée dans les sessions précédentes.

410-F64-SF | Prise en charge de sa carrière (75 h)

Ce cours est un cours intégrateur du programme. Il vise particulièrement à favoriser l'intégration professionnelle de l'étudiant en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière. Ce cours permettra aussi à l'étudiant de tester ses habiletés à répondre aux exigences de l'organisme de réglementation pour la passation des examens requis en vue de l'obtention du certificat de représentant ou d'expert en sinistre.

410-F65-SF | Interaction d'affaires en anglais en assurance de dommages (45 h)

Poursuivant les apprentissages débutés lors des 2 cours d'anglais préalables, ce cours met l'accent sur l'application concrète des compétences en anglais dans des situations réelles liées au contexte multitâches présent dans le domaine de l'assurance de dommages. L'étudiant développera sa capacité à rédiger des textes techniques, à utiliser la terminologie propre à ce domaine et à faire les liens appropriés entre les informations contenues dans une communication de langue anglaise et les actions et tâches à accomplir. Au terme de ce cours, l'étudiant sera apte à interagir en anglais avec la clientèle et les différents intervenants dans le contexte de l'assurance de dommages.